



Surfacturation par EDF Pro

Par **SNCB**, le **03/12/2008** à **11:51**

Bonjour,

Je viens demander conseil pour pouvoir faire entendre à EDF Pro qu'il a surfacturé la consommation d'électricité de mon commerce avec un trop perçu payé.

L'origine du problème de surfacturation est liée aux relevés de compteur enregistrés par EDF Pro qui sont inexacts depuis le départ de mon activité le 01/06/08.

Après que je me sois étonné moi même fin 2007 des incohérences de montants facturés entre 2 compteurs, EDF se réveille à la rentrée 2008 pour finalement me réclamer 8600 euros de régularisation.

Après plusieurs péripéties connexes puis plusieurs lettres recommandées donnant tous les détails et les précisions nécessaires afin de retomber sur un montant "normal", EDF m'a mis au pied du mur en envoyant un représentant ERDF qui a posé un ultimatum: le chèque ou la coupure.

J'ai payé la somme réclamée mais aussi un chèque d'acompte de 1000 euros envoyé la veille. Mais peu importe : comme j'ai fait les choses calmement et en montrant énormément de bonne volonté, je me retrouve dans un position où je peux raisonnablement demander réparation d'un préjudice car j'ai les chiffres exacts de consommation depuis le 01/06/08 alors qu'EDF n'a basé sa facturation que sur des estimations qui se révèlent bien trop élevées. D'où la surfacturation, qui plus est en ne tenant pas compte des sommes régulièrement perçues depuis 2 ans.

Que faire pour rétablir les chiffres exacts et récupérer les sommes indument perçues?